

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-795/SG/CD De la Chambre des Députés portant octroi de l'aval du Territoire ya un emprunt de 60 millions de Francs Djibouti contracté auprès de la Caisse centrale de coopération économique par « Electricité de Djibouti»

n° 72-795/SG/CD De la

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
12 mai 1972

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1972

Date du numéro
10 juin 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 253/7° L du 12 mai 1972 de la Chambre des Députés du Territoire Français de Afars et des Issas portant octroi de l'aval du Territoire à un emprunt de 60 millions de francs Djibouti contracté auprès de la Caisse centrale de Coopération économique par « Electricité desDjibouti.